



Abandon de domicile et partage des biens

Par **chahineze**, le **28/07/2011** à **16:18**

Bonjour,

Mon mari souhaite entamer une procédure de divorce, étant en conflit permanent je souhaiterais aller vivre chez mes parents avec mes 2 enfants en attendant que cela se fasse. **Quelles en seront les conséquences par rapport aux biens matériels** (sachant que je ne désire pas garder l'appartement en location)?

Ai-je le droit de prendre mes enfants avec moi sachant que la situation est insoutenable actuellement et que partir sera meilleure pour eux ?

Merci

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **16:20**

Vous voyez ça avec votre avocat puisque vous êtes obligée d'en avoir un.
Attention, même en partant, vous continuerez à être redevable du loyer

Par **chahineze**, le **31/07/2011** à **00:48**

Merci mais j'ai besoin d'une réponse assez urgente car je n'ai justement pour le moment pas d'avocat faute de moyen j'attend la réponse pour l'aide juridictionnelle qui prend beaucoup de temps.

Merci